

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2025-06

19 septembre 2025

Convocation du 15 septembre 2025

Membres présents :

Mmes Isabelle MARCANT, Delphine LUTUN, Nathalie BALZA, Marie WIART,

MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Bernard VERHAEGHE, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, Laurent BALZA, Albert PIETERSOONE, Stéphane SOCKEEL.

Membres ayant donné pouvoir :

M. René SELOSSE donne pouvoir à Emmanuel MONKERHEY.

Mme Marie-Laure GLORANT donne pouvoir à Thierry DEHONDT-BEDAGUE.

Membres absents excusés :

Mme Michelle GUWY

Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Nathalie BALZA lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 11 juin 2025, Marie-Laure GLORANT. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

Délibération concernant le repas et les colis décidés au CCAS

- Le colis des aînés : tout électeur 70 ans et plus, colis fixé à 30 euros (6x5 euros), les bons sont valables dans tous les commerces de la commune avec un tamponnage obligatoire, avec une date de validité jusqu'au 31/01/2026. Les bons ne sont pas applicables aux associations. Le conseil est d'accord à l'unanimité
- Banquet des aînés : la date est fixée au 04/10/2025 à midi. La réservation est obligatoire avant le 04/10/2025, pour un prix de 40€ par personne. Les personnes inscrites sur les listes électorales ayant moins de 60 ans devront régler la totalité du repas. Celles ayant entre 60 et 64 ans, auront un demi-tarif et les personnes ayant au moins 65 ans le repas est pris en charge par la commune. Le paiement se fait à la réservation. Toute réservation non honorée, même offerte par la commune sera facturée à l'administré. Le conseil est d'accord à l'unanimité

Point d'avancement Chapelle Notre Dame de Lourdes :

Les modalités auprès du notaire ont été officialisées. Les travaux pourront démarrer. La demande d'un RDV, auprès d'un géomètre de la société INGEO, sera pris dans les plus brefs délais afin de procéder au balisage de la zone, après le débroussaillage qui sera effectuée par les employés communaux.

Une procédure pour abattre les sapins est demandée afin de sécuriser la zone.

Médailles communales du travail et cartes cadeaux de fin d'année

Il existe au sein de la fonction publique territoriale, Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC) qui récompense la compétence professionnelle et le dévouement. Il existe 3 échelons

- Argent, accordée pour 20 ans de services accomplis
- Vermeil, accordée pour 30 ans de services accomplis
- Or, accordée pour 35 ans de services accomplis.

3 agents ont obtenu la médaille d'argent

M. DACQUIN a adressé un courrier demandant au conseil municipal l'obtention d'une prime exceptionnelle lorsque les agents reçoivent ladite médaille.

Le conseil décide d'octroyer une prime exceptionnelle dont le montant correspond à 10€ par année de service, soit :

- Argent, accordée pour 20 ans de services accomplis (200€)
- Vermeil, accordée pour 30 ans de services accomplis (300€)
- Or, accordée pour 35 ans de services accomplis. (350€)

Les cartes cadeaux de fin d'année seront attribuées à l'ensemble des employés de la commune à hauteur de 100 euros par agent.

- Boîte à idées

Néant

- Communications et questions diverses

- Les remerciements pour le décès de Mr Maurice SOCKEEL ont été reçus en mairie.
- La Médiathèque de Noordpeene a signalé un dégât des eaux suite aux averses, l'assurance n'a pas été sollicitée, le montant des dégâts s'élève à hauteur de 76,85 euros pour le remplacement de livres endommagés. La commune prendra en charge ce montant.
- Une aide a été apportée par Michaël et Romain pour le déménagement des livres mis en vente lors de la brocante de Noordpeene. Le conseil informe que pour les prochaines brocantes, l'association devra faire appel à ses adhérents (comme le font les autres associations) pour descendre les livres.
- Orange informe la commune qu'elle a été présélectionnée pour être intégrée au lot N°5 de fermeture du réseau cuivre dont la fermeture technique interviendra en 2029.
- Le lycée St Jacques d'Hazebrouck informe la commune que deux élèves sont scolarisés dans leur établissement.
- Les travaux de plâtrerie ont été réalisés dans l'église par les ETS WALLYN. Un expert est passé. L'assurance rembourse à hauteur de 6000 euros, ce qui couvre la totalité des travaux.
- Tous les bas côtés de la rue de l'église ont été refaits.
- Le 13 Décembre 2025 un défilé de tracteurs anciens passera dans la commune, une animation aura lieu sur le parking, cette manifestation est organisée par l'association les amis des agriculteurs.
- La cérémonie des vœux du maire se tiendra le 14 Décembre 2025.
- Les travaux ont débuté pour la construction des maisons à caractère social par l'organisme des Maisons flamandes.
- Un courrier a été reçu en mairie signalant le début de campagne 2025/206 d'enlèvement des betteraves.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Thierry DEHONDT-BEDAGUE	Bernard VERHAEGHE	Albert PIETERSOONE	Marie WYART
Benoît DECLERCQ	Emmanuel MONKERHEY	Nathalie BALZA	Delphine LUTUN
Isabelle MARCANT	Stéphane SOCKEEL	Laurent BALZA	